

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 27 FEVRIER 2012 à 19 H 00

L'AN DEUX MIL DOUZE, LE VINGT SEPT FEVRIER à dix neuf heures, les Membres du Conseil Municipal de LAMARCHE SUR SAONE convoqués le 20 FEVRIER 2012, se sont réunis dans la salle de la Mairie sous la présidence de M. BRANCOURT Alain.

Etaient présents : MM. Alain BRANCOURT, Raymond VITRY, Alain FLACELIERE, Mme Viviane NEBOUT, Gilles LEMUNIER, Jean-Sébastien VIENNET, Frédéric COLLE, Yves BOILLIN, Mmes Maria HAMY-CALCADA, Thérèse MATHIRON, Michèle VAILLARD, Martine CLEMENT

Etait absent excusé : M. Abel BARBIER (Procuration à M. Raymond VITRY)

Etaient absents : MM. Joël LEVITTE – Laurent HARDY

Secrétaire de séance : Mme Thérèse MATHIRON

Le Maire déclare la séance ouverte, donne lecture du précédent compte-rendu et propose l'ordre du jour suivant :

MARCHE TRAVAUX VIABILISATION LOTISSEMENT DE LA GARENNE

Le Maire communique les résultats de l'ouverture des plis pour le marché d'appel d'offres des travaux de viabilisation du lotissement de la Garenne. Le Conseil Municipal délègue tout pouvoir au Maire pour la signature du marché et toutes les pièces y afférant.

DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EAU POTABLE ET L'ASSAINISSEMENT

Le Maire rappelle que le contrat d'affermage des services d'eau potable et d'assainissement de la Commune conclu avec la Société SAUR arrive à échéance le 31 Mars 2012. Conformément à la procédure de passation des contrats de délégation de service public, le Conseil Municipal donne son accord pour le principe de délégation de ces services pour une durée de 12 ans, approuve le document contenant les caractéristiques des prestations du délégataire et autorise le Maire à lancer la consultation des candidats.

Le Conseil Municipal désigne comme suit les Membres de la Commission de la Commission d'ouverture des plis : **Président : M. BRANCOURT Alain // Membres titulaires : MM. VITRY Raymond – LEMUNIER Gilles – FLACELIERE Alain // Membres suppléants : Mmes NE BOUT Viviane – MATHIRON Thérèse – VAILLARD Michèle**

CARTES DE PECHE 2012

Compte tenu des intempéries de l'hiver, le Conseil Municipal est contraint de retarder la date d'ouverture de la pêche dans « l'étang du milieu ». Le prix est maintenu à 47 € pour la carte annuelle et 4 € pour la carte journalière. Les cartes seront délivrées à l'Agence postale du lundi au samedi de 9 H 00 à 12 h 00 et à la mairie le dimanche de 8 h 00 à 10 h 00. Les dates définitives de vente et d'ouverture seront communiquées par voie de presse et d'affichage (pour plus de renseignements, s'adresser à la Mairie après le 15 Mars 2012 – 03.80.32.01.50)

ACHAT ET CESSION TERRAINS

Le Conseil Municipal répond favorablement à

- la proposition d'un particulier de vendre à la commune une parcelle de terrain sise au lieu dit « l'Etang Neuf » d'une superficie de 18 ares 80.
- la demande d'un riverain d'acquérir à l'euro symbolique une bande de terrain sise au fond d'une impasse jouxtant leur propriété. Tous les frais d'acte notarié et de géomètre seront à la charge de l'acquéreur.

DELIVRANCE DES COUPES AFFOUAGERES 2012

Après avoir entendu les explications de M. VITRY, le Conseil Municipal décide de la destination de coupes affouagères 2012 :

- vente par les soins de l'Office National des Forêts de la coupe N° 48
- vente des arbres de futaies affouagères des coupes 18-76-30 et 45
- délivrance du taillis, des houppiers et petites futaies aux affouagistes des coupes 17-26-25 (parcelle 31 en 2013).

RESTAURATION DES STATUES DE LA CHAPELLE

Le Maire précise que la Collectivité peut solliciter une subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) pour aider au financement des travaux de restauration de deux statues de la Chapelle (Christ aux liens et Sainte Abesse). Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des devis et des conseils donnés par la Direction régionale des affaires culturelles de Bourgogne, charge le Maire de constituer le dossier de subvention. L'association du Renouveau de la Chapelle s'engage à apporter sa contribution financière en complément de la subvention.

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (P.P.R.T.)

Le Maire rappelle que la commune est soumise à un plan de prévention des risques (PPR) d'inondations de la Saône (PPRI) et à un Plan Particulier d'Intervention (PPI) lié à la présence de l'établissement TITANOBEL sur le territoire de la commune voisines de VONGES et qu'il est nécessaire d'organiser et de structurer l'action communale en cas de crise de tout type. Dans un cadre réglementaire, un plan communal de sauvegarde (PCS) a été élaboré et doit être validé par le Préfet de la Côte d'Or. Un document d'Information Communal sur les risques Majeurs (D.I.C.R.I.M.) visant à informer les habitants sur les consignes de sécurité à connaître et à appliquer en cas d'évènement sera distribué à chaque foyer. Le Conseil Municipal charge le Maire de la conduite administrative de ces dossiers.

Le rapport de la commission désignée pour l'enquête publique des Ets TITANOBEL est consultable au Secrétariat de la Mairie. Le Conseil Municipal maintient sa position quant aux modifications à apporter au projet de PPRT afin de répondre aux attentes des riverains.

« FONDS DE CONCOURS » – SICECO

M. VITRY expose que le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Energies de Côte d'Or (S.I.C.E.C.O) a décidé de mettre en place la procédure de « fonds de concours » pour permettre aux communes de financer leurs contributions de travaux du SICECO en section d'investissement afin de se conformer aux règles de la comptabilité publique.

Le Conseil Municipal prend note que tous les travaux d'enfouissement de réseau électrique, d'éclairage public, d'extensions des réseaux de gaz ou d'électricité devront faire l'objet d'une délibération demandant la réalisation des travaux et l'acceptation du financement par fonds de concours.

QUESTIONS DIVERSES

AUTORISATION DE STATIONNEMENT D'UN TAXI

Le Maire présente l'étude de marché déposée par une société de taxis de Mirebeau-sur-Bèze qui sollicite une autorisation de stationner sur la Commune. Parallèlement à cette demande, d'autres compagnies ou gérants de taxis des cantons d'Auxonne et Pontailler-sur-Saône ont manifesté par courrier leur désapprobation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 11 voix contre et 2 abstentions demande au Maire de ne pas accorder d'autorisation de stationner sur la Commune à aucune société.

DEMANDE DE DEGREVEMENT FUITE D'EAU

Le Maire présente la demande formulée par un locataire d'un logement communal qui sollicite un dégrèvement sur sa facture d'eau par rapport à une surconsommation liée à une fuite d'eau après compteur. Le Conseil Municipal décide de retenir comme base de calcul la consommation moyenne sur 3 années et d'accorder un dégrèvement de 50 % sur les m3 d'eau supplémentaires et de 100 % sur le dépassement de la part assainissement.

- **DESIGNATION D'UN « DELEGUE HABITAT »**

Le Pays Plaine de Saône-Vingeanne a décidé de mettre en œuvre un dispositif opérationnel d'amélioration de l'habitat privé : un Programme d'Intérêt Général (P.I.G.) autour des enjeux de lutte contre la précarité énergétique ou le maintien à domicile des personnes âgées.

Le Centre Départemental de l'Amélioration à l'Habitat de la Côte d'Or a été désigné pour assurer le suivi animation programme. Sa mission, en tant qu'opérateur technique, est d'assister les porteurs de projet à l'élaboration de leurs dossiers techniques, administratifs et financiers.

Afin de sensibiliser au mieux les habitants, M. Alain BRANCOURT est nommé « délégué habitat » et M. Alain FLACELIERE « suppléant » : leur mission sera de participer au repérage et au signalement des ménages potentiellement éligibles et d'aider l'opérateur dans son travail de terrain au plus proche des habitants.

- **ENCAISSEMENT CHEQUES**

Le Conseil Municipal autorise le Maire à encaisser pour le compte de la commune un chèque de GROUPAMA en remboursement d'un sinistre à la salle des fêtes, un chèque émis par un adjoint technique qui a perçu à tort des indemnités journalières suite à un arrêt maladie.

- **RAPPORT ANNUEL SYNDICAT MIXTE**

M. Frédéric COLLE présente le rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets pour 2010. Le document est consultable au secrétariat de la Mairie.

- **COURSE CYCLISTE TOUR DE SAONE-VINGEANNE**

Le Maire donne lecture d'un courrier du Sprinter Club Olympique de DIJON qui programme le départ de la course cycliste « Tour du Pays de Saône Vingeanne » sur le territoire de la Commune le dimanche 29 Avril 2012. Pour aider au financement de cette épreuve, le Conseil Municipal accepte d'allouer une subvention de 400 €.

- **SUBVENTION ADMR**

Le Maire rend compte des difficultés financières de l'Association d'Aide en Milieu Rural (ADMR) du Canton de PONTAILLER SUR SAONE pour le portage des repas à domicile. Il rappelle qu'un local est mis gratuitement à disposition de cette association pour la préparation de la livraison et que 25 personnes bénéficient de ce service sur la Commune.

Dans le but de maintenir ce service qui permet aux personnes dépendantes de s'alimenter normalement et de rester chez elles, le Conseil Municipal décide d'allouer une subvention de 300 € à l'usage exclusif du portage de repas.

- **REMERCIEMENTS SUBVENTION**

Les Associations «Entraide Cantonale» et «Couture Loisirs» ont adressé un courrier de remerciements pour la subvention allouée en 2011.

- **PRIME ARTIFICIER**

Le Conseil Municipal décide d'allouer une prime de 400 € annuelle à l'artificier qualifié, agréé par la Préfecture et qui réalise chaque année le spectacle pyrotechnique du 13 juillet.

- **PERSONNEL COMMUNAL**

Le Conseil Municipal demande une étude sur les avantages qui peuvent être alloués au personnel communal : ticket - restaurant, indemnité de technicité Le Maire précise qu'il a demandé conseil au Receveur Municipal de PONTAILLER SUR SAONE.

Le Maire fait part de la naissance le 24/02/2012 de Maëlyne CALAIS, fille de Magali CALAIS, secrétaire de Mairie.

INTERVENTION DES CONSEILLERS

- **Mme Martine CLEMENT**

- émet quelques remarques quant aux conditions de location de la salle des fêtes qui pourraient être améliorées.
- suggère qu'une signalétique soit mise en place pour distinguer la salle de sport (rez-de-chaussée) de la salle des fêtes.

- **M. Alain FLACELIERE**

- fait part des démarches effectuées dans le cadre de la mise en place d'un document unique pour l'hygiène et la sécurité du personnel communal.
- communique le montant des fonds récoltés sur la commune pour le Téléthon 2012. Il précise que la Municipalité a été désignée comme commune référant pour 2013
- fait le bilan de la réunion organisée avec les jeunes de la commune et des animateurs de la Communauté de communes et de celle organisée avec les associations locales pour établir le programme des manifestations des 13 et 14 juillet 2012. Le moto-club lamarchois prendra à sa charge la gestion de la buvette du bal du 13/07/2012 et l'organisation du concours de pétanque du 14/07/2012.
- Annonce le challenge départemental de Tennis de table des foyers ruraux le dimanche 25 mars 2012 au gymnase de la ville Pontailler sur Saône et du transfert de l'atelier de peinture en association indépendante.

- **Mme Viviane NEBOUT**

- précise qu'elle s'est occupée de la commande de chocolat pour la chasse aux œufs pour Pâques le 08 Avril 2012.

- **M. Frédéric COLLE**

- demande si le contrat aidé de l'agent de l'école maternelle va être reconduit. Une prolongation a été accordée jusqu'au 30 Août 2012.

- **Mme Maria CALCADA**

- demande où en sont les travaux de mise en sécurité des écoles. L'attribution de la subvention au titre des amendes de police n'a toujours pas été notifiée ;

La séance est levée à 21 h 10

Le Maire

Alain BRANCOURT